

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/12/2015

Délibération n° D-2015-521

Biodiversité - Convention de prestation de service

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Christine HYPEAU, Madame Yvonne VACKER, Madame Agnès JARRY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien PARTHENAY

Excusés :

Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de Projet Environnement et Handicap

Biodiversité - Convention de prestation de service

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Ville de Niort a engagé, depuis plusieurs années, une action volontariste en matière de préservation de la biodiversité ; elle a ainsi réalisé l'inventaire de la biodiversité sur son territoire, identifié les réservoirs et les corridors permettant d'établir les trames vertes et bleues sur son territoire. Ces diagnostics ont participé à la définition d'un plan d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité. La Ville de Niort a su au cours de ces années développer un important savoir-faire et une compétence en matière de biodiversité qui lui ont valu d'être reconnue « Capitale française de biodiversité » en 2013.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, pour sa part, s'est engagée dans la révision du SCoT conformément aux lois Grenelle de façon à intégrer la dimension Trame verte et bleue. De plus, la CAN engage en 2016 l'élaboration d'un PLUi qui portera une attention particulière sur le volet « paysage – biodiversité ». Aussi la CAN se doit de renforcer ses compétences en matière de biodiversité.

Conformément au schéma de mutualisation des services adopté par le Conseil communautaire du 16 mars 2015, il semble opportun d'envisager une prestation de service entre la Ville de Niort et la CAN, représentant un volume de 90 jours de travail de l'agent chargé de mission biodiversité de la Ville de Niort de son temps de travail pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de prestation de service biodiversité entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentant 90 jours de travail de l'agent chargé de mission biodiversité de la Ville de Niort pour une durée d'un an ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY